



Département Ressources Humaines

Décision n°2025-525

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'affaires foncières au département urbanisme et habitat

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département urbanisme et habitat, un emploi de chargé d'affaires foncières, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Conduire les procédures de préemption :

- Instruire des dossiers de préemption : recueillir et synthétiser des avis des services métropolitains et des communes, vérifier la compatibilité avec la stratégie foncière métropolitaine,
- Organiser des demandes de pièces / visites des biens et participer aux rendez-vous,
- Produire des décisions de préemption et notifier dans les délais : établir des arrêtés de préemption ou d'acquisition, des délibérations le cas échéant,
- Mettre en œuvre et contrôler des délégations ponctuelles du droit de préemption à l'EPF de Loire-Atlantique,
- Produire et transmettre des courriers de notification aux notaires, propriétaires, acquéreurs évincés,
- Participer à la prise en charge du suivi de la fixation judiciaire du prix.

Négocier les acquisitions et cessions dans le cadre des autres procédures (amiable, expropriation, transfert de compétences) :

- Instruire des dossiers,
- Appuyer et conseiller les directions (processus, délais, risques éventuels),
- Rechercher des biens, étudier des prix,
- Être en Relation avec les aménageurs, bailleurs, promoteurs, particuliers, agents immobiliers,
- Organiser de la négociation entre les parties,
- Collaborer avec le responsable opérationnel sur les dossiers complexes.

Assurer la gestion administrative des dossiers :

- Mettre en œuvre des procédures d'acquisitions/cessions et reporting,
- Préparer et présenter des dossiers aux instances techniques et politiques, rédiger des documents s'y rapportant (courriers, notification...),
- Préparer des dossiers nécessaires au processus décisionnel (délibération, décision),
- Solliciter des partenaires dans le domaine immobilier : Etat (Domaine, cadastre, publicité foncière), notaires, géomètres, diagnostiqueurs, et professionnels de l'immobilier,
- Contrôler des projets d'actes et diffuser des actes finalisés,
- Suivre financièrement des dossiers et préparer des pièces comptables,
- Suivre des contentieux en lien avec la direction juridique, les avocats et le responsable de service.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé d'affaires foncières au département urbanisme et habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 389 et au maximum indice brut 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **17 JUIN 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

19 JUIN 2025